

Séance du 4 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents :

MM. Alain GUILBERT, René DELAFOSSE, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Michel DAVID ;
Mmes Catherine JOUIS, Annick LEROUX,

Sont absents excusés : Mme Josiane LESUEUR donne pouvoir à M. Michel FOSSÉ ;
Mme Jocelyne CHEVAL donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS
M. Éric BÉNARD donne pouvoir à M. François DODELIN

Secrétaire de séance : Monsieur René DELAFOSSE

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 28 Mai 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une délibération pour définir le prix de la location du logement communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

I] – Approbation du compte rendu du 09 Avril 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 9 Avril 2021, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'école pour une sortie scolaire à la base de loisirs de Jumièges :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer, afin de verser une subvention exceptionnelle à l'école, concernant la sortie scolaire à la base de loisirs de Jumièges qui aura lieu le 29 juin prochain.

Il propose de verser une subvention de 8 euros par enfants participant à la sortie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

III] – Délibération concernant la proposition de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2021-2022 :

Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2021-2022.

Il informe que cette proposition sera à approuver par le conseil d'école le 22 juin prochain et par l'inspection académique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des voix.

IV] – Délibération pour renouveler la convention avec la société ROUEN-GUEPES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la société ROUEN-Guêpes

Le montant de l'intervention est proposée à 70 € (identique à 2020) et sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal accepte le renouvellement, à l'unanimité des voix.

V] – Délibération concernant la fusion du SMRAS et du SMBVAS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Préfet du département de la Seine-Maritime et de la Région Normandie, par arrêté préfectoral datant du 29 avril 2021, demande à l'ensemble des communes et intercommunalités, membres du S.M.B.V.A.S. et du S.M.R.A.S. (ex-SIRAS), de se prononcer sur :

- Le projet de périmètre de fusion du S.M.R.A.S. (ex-SIRAS) et du S.M.B.V.A.S. ;
- Le projet de statuts de la structure fusionnée.

Ainsi, une seule structure hydrographique, interviendrait dans la gestion globale du grand cycle de l'eau depuis la ligne de crête du bassin jusqu'à l'exutoire en Seine.

La procédure de fusion de syndicats mixtes fermés est prévue à l'article L.5212-27 du C.G.C.T.

Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

La fusion entraînera une élection des délégués membres, appelés à siéger au comité syndical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix :

- Le projet de périmètre de fusion du S.M.R.A.S. (ex-SIRAS) et du S.M.B.V.A.S. ;
- Le projet de statuts de la structure fusionnée.

VI] – Délibération concernant la prise de compétence Autorité Organisatrice des mobilités :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes « Caux-Austreberthe », dans le cadre du conseil communautaire en date du 30 mars 2021, a délibéré afin de prendre la compétence Autorité Organisatrice des Mobilités.

Il leur présente la délibération et les informe que le conseil municipal doit délibérer sur cette prise de compétence communautaire afin de se prononcer sur le transfert proposé.

PV 2021/4 du 4/06/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

VII] – Délibération concernant la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2021 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour le fond d'aide aux jeunes 2021 (non-existant en 2020).

Il informe son Conseil Municipal que la Commune verse déjà une cotisation à l'Association « Mission Local des Jeunes ».

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

VIII] – Délibération pour fixer le prix de location du logement communal :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour fixer le prix de location du logement communal.

Il propose un loyer à 450 € et 120 € de participation pour le chauffage, participation qui sera régularisée selon la consommation, en fin d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

Tenue des bureaux de vote des 20 et 27 Juin 2021 :

Monsieur le Maire distribue aux membres du conseil municipal, le tableau des tours de gardes pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021.

IX– Questions Diverses :

Monsieur René DELAFOSSE demande à Monsieur le Maire s'il peut être fait un parcours de mise en forme à la mare pour les coureurs.

La séance est levée à 18h30